

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25593**

Intitulé

Manager en sécurité et protection des personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SARL ASP bodyguard	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager en sécurité et protection rapprochée dirige son équipe et met en place la sécurisation de personnes durant leurs déplacements professionnels ou privés. Il gère la sécurité des déplacements et les sites visités et fréquentés par la personnalité. Il organise le planning opérationnel, brief les équipes avant le départ en mission.

Occupant les fonctions de directeur de dispositif ou d'officier de sécurité il est en mesure d'établir un audit de sécurité et de faire appliquer les consignes de sécurité en vue d'assurer la sécurité des biens des personnes ainsi que des valeurs.

En cas de situations critiques, il est capable de diriger son équipe et faire appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures de secourisme d'urgence afin d'extraire son autorité de la zone de danger.

Les activités sont :

Management de la protection d'une personnalité

Organisation de la prévention et la sensibilisation des risques et menaces

Gestion d'un dispositif de mise en sécurité d'une personnalité soit par intervention physique, soit par intervention virtuelle, lors d'un rendez, d'un voyage...

Management d'un dispositif de conduite et escorte de sécurité

Management Opérationnel une équipe un groupe une entreprise

Connaissance de l'environnement légal d'une entreprise de sécurité privé

Gestion de la comptabilité d'une entreprise de sécurité privé

Les capacités attestées sont :

Organiser la protection d'une personnalité en Europe

Organiser la sécurisation des lieux et sites visités par la personnalité

Manager la protection des biens mobiliers et immobiliers

Gérer une situation conflictuelle

En prenant en compte le contexte politique, géopolitique et la réglementation en vigueur du pays.(préparation de la mission en amont)

Reconnaissance des lieux susceptibles d'être visités par la personnalité, mise en place d'un dispositif de protection rapprochée.

faire appliquer les règles de sécurité

Sensibiliser son équipe et ou la personnalité sur les éventuels risques encourus

Mettre en oeuvre les différents systèmes de protection

Appliquer les techniques d'observation et d'analyse comportementale

Superviser le dispositif de contrôle d'accès et le filtrage de sécurité

Défendre légitimement de la personnalité par des techniques de self défense

Organiser la défense contre une éventuelle attaque virtuelle(virus informatique...)

Porter secours à la personnalité ou à une tiers personne en danger réel

Conduire en sécurité

Escorter d'une personnalité

Préparer un itinéraire sécurisé

Reconnaitre un axe sensible

Mettre en oeuvre les principes d'une bonne gestion

Elaborer un business plan

Mettre en oeuvre la gestion d'un projet

Diriger manager une entreprise dans le cadre légal du droit d'entreprise en général

Appliquer les obligations du droit civil, du droit pénal, du droit du travail

Appliquer les procédures en cas de contentieux d'entreprise

Mettre en oeuvre les obligations du cadre légal des activités privées de sécurité

Comprendre et réaliser l'enregistrement d'une écriture comptable

Comprendre une lisse fiscale

Comprendre un bilan et d'un compte de résultat

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités : les entreprises de sécurité privée, les agences de recherches privées, les entreprises assumant pour leur propre

compte des activités privées de sécurité, les dirigeants, les associés et les salariés de ces entreprises.

Types d'emploi accessible :

Dirigeant d'entreprise de protection physique des personnes

Dirigeant d'entreprise de sécurité privée

Manager en sécurité des biens et des personnes

Officier sécurité

Responsable d'un dispositif de protection des personnes

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure

Vu la loi du 12 juillet 1983, Décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005

En cas de création et avant de démarrer toute activité, l'entreprise de sécurité privée doit obligatoirement obtenir l'autorisation d'exercer.

L'autorisation est différente pour l'établissement principal et pour chaque établissement secondaire.

Toute personne physique ou morale qui souhaite exercer une activité privée de sécurité doit justifier de son aptitude professionnelle et détenir un numéro de carte professionnelle. En cas de création d'entreprise, l'exploitant individuel ou le dirigeant de la personne morale est tenu de détenir une autorisation d'exercice et un agrément spécifique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée des sept modules suivants :

Module 1 : Management de la protection d'une personnalité

Module 2 : Organisation de la prévention et la sensibilisation des risques et menaces

Module 3 : Gestion d'un dispositif de mise en sécurité d'une personnalité soit par intervention physique, soit par intervention virtuelle, lors d'un rendez, d'un voyage...

Module 4 : Management d'un dispositif de conduite et escorte de sécurité

Module 5 : Management Opérationnel une équipe un groupe une entreprise

Module 6 : Connaissance de l'environnement légal d'une entreprise de sécurité privé

Module 7 : Gestion de la comptabilité d'une entreprise de sécurité privé

Les modalités d'évaluation reposent sur des exercices théoriques et pratiques et des mises en situation d'exercice réel.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 officiel, 1 dirigeant d'entreprise, 1 employé
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	1 officiel, 1 dirigeant d'entreprise, 1 employé
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	1 officiel, 1 dirigeant d'entreprise, 1 employé

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Manager en sécurité et protection des personnes" avec effet au 28 septembre 2012, jusqu'au 27 mai 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 titulaires par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

ASP Bodyguard

06 bld Carnot

06400 Cannes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ASP Bodyguard

06 Bld Carnot

06400 Cannes

Historique de la certification :